Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260715-2667-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Xavier COMBE.

Absents excusés : Sylviane ROUYER ayant donné pouvoir à Laetitia ROYANT

Véronique TURRINI ayant donné pouvoir à Karine LE COURT

Nicolas DEL SORDO ayant donné pouvoir à Ann-Gaëlle LAUNAY

Pauline MASSCHELEIN ayant donné pouvoir à Chantal PICARDA

Absents :

Secrétaire de séance : Karine LE COURT

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-67
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU l'avis favorable du CST en date du 23 juin 2026,

VU le taux de promotion 2026 pour le grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260715-2667-DE

Un agent de la collectivité actuellement adjoint d'animation principal de 2nd classe est promouvable au grade supérieur.

Aussi, il est proposé de le nommer sur ce nouveau grade et de modifier le tableau des effectifs comme suit

Grade	EMPLOI/ POSTE	Nombre d'emploi et temps de travail
Attaché	Secrétaire de mairie	1 poste à 35/35
Adjoint adm Pal 1ère classe	Agent administratif Polyvalent	1 poste à 35/35
Adjoint adm	Agent d'accueil à la Médiathèque et à l'Agence Postale Communale	1 poste à 26,50/35
Adjoint animation pal 2e classe	Agent d'animation à la garderie au restaurant scolaire et agent d'entretien	1 poste à 32,88/35
Adjoint animation pal 1er classe	Agent d'animation à la garderie au restaurant scolaire et agent d'entretien	1 poste à 32,88/35
Agent de maitrise	Coordinateur des services techniques	1 poste à 35/35
Adjoint technique	Agent Technique Polyvalent	2 postes à 35/35
Adjoint technique principal de 2e classe	Cuisinière de restaurant scolaire	1 poste à 27,83/35
Adjoint technique	Agent technique polyvalent en lien avec le scolaire et le périscolaire	1 poste à 27,84/35
Adjoint technique	Agent technique polyvalent en lien avec le scolaire et le périscolaire	1 poste à 25,83/35
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	ASTEM	1 poste à 27/35

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- CREE un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe relevant de la catégorie C à temps non complet de 32.88/35ème à compter du 1 septembre 2026
- SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation principal de 2nd classe relevant de la catégorie C à temps non complet de 32.88/35ème à compter du 1 septembre 2026
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence et comme présenté.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260715-2667-DE

Fait à Meslan, le 21 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Karine LE COURT